

**POUR INFORMATION**

## SIXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**L'OIT et le système multilatéral***Table des matières*

	<i>Page</i>
I. Nations Unies .....	1
1. Soixante-deuxième session de l'Assemblée générale des Nations Unies (2007-08).....	1
2. Examen triennal complet (TCPR) et plan d'application .....	2
3. Journée mondiale de la justice sociale (20 février) .....	3
4. Conseil économique et social .....	3
5. Réunion de haut niveau sur les besoins de développement de l'Afrique (New York, 22 septembre 2008) .....	4
6. Réunion de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement (New York, 25 septembre 2008) .....	5
II. Grandes réunions internationales .....	5
1. CNUCED XII (Accra, 20-25 avril 2008) .....	5
2. Troisième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide au développement (Accra, 2-4 septembre 2008) .....	6
3. Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey (Doha, 29 novembre - 2 décembre 2008) .....	6
III. Coordination et cohérence interinstitutionnelles .....	7
1. Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) .....	7
2. <i>Outils pour l'intégration de l'emploi et du travail décent</i> (élaborés à la demande du CCS) .....	9
3. «Unis dans l'action» .....	9
4. Renforcement des capacités et partage des connaissances .....	10
IV. Institutions financières internationales .....	11
1. Comité monétaire et financier international et Comité du développement (Washington, DC, 12-13 avril 2008) .....	11
2. <i>Doing Business</i> .....	11
3. Cohérence des politiques mondiales .....	13

1. Au cours de l'année écoulée, des efforts ont encore été faits pour promouvoir l'Agenda du travail décent et la cohérence des politiques s'y rapportant dans les politiques et activités d'autres organisations internationales et dans les programmes de pays des Nations Unies. Le présent document examine les principaux faits nouveaux intéressant l'OIT survenus dans le système des Nations Unies et dans d'autres organisations multilatérales depuis fin 2007.

## I. Nations Unies

### 1. Soixante-deuxième session de l'Assemblée générale des Nations Unies (2007-08)

2. L'Assemblée générale a discuté des progrès accomplis en ce qui concerne les engagements portant sur la gouvernance environnementale, la revitalisation de l'Assemblée générale, la cohérence à l'échelle du système et le programme «Unis dans l'action» pris dans le document final du sommet mondial (septembre 2005). Elle a tenu une réunion de haut niveau d'un jour sur les changements climatiques intitulée «L'avenir dans nos mains: les changements climatiques, un défi à relever pour nos dirigeants», et un débat thématique dont le thème était «Constater les progrès, affronter les difficultés et redresser le cap afin d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015». Une réunion de niveau ministériel de trois jours a passé en revue les promesses faites par les dirigeants internationaux dans le cadre du Consensus de Monterrey. La discussion annuelle sur les moyens d'aider les pays africains à réaliser les objectifs du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) a abouti à l'adoption d'une résolution sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des engagements et le soutien international à apporter au NEPAD, notamment en matière de développement économique et social. L'Assemblée générale a tenu une réunion de haut niveau sur le suivi de sa session extraordinaire de 2002 consacrée aux enfants, qui a défini des objectifs assortis de délais dans plusieurs domaines. Lors d'une réunion de haut niveau qui s'est tenue en juin, l'Assemblée générale a également passé en revue les progrès accomplis en ce qui concerne la mise en œuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida de 2001 et de la Déclaration politique sur le VIH/sida.
3. L'OIT a participé aux travaux de l'Assemblée générale et de ses commissions, en soulignant que, malgré les efforts accomplis depuis le sommet mondial en ce qui concerne plusieurs des résultats escomptés, il faut redoubler d'efforts pour élaborer des politiques cohérentes en vue de réaliser l'objectif du travail décent. L'OIT a mis en avant les principales réalisations de l'Organisation concernant le développement social, l'emploi des jeunes, le vieillissement, le travail et la famille, ainsi que l'éducation. Des déclarations ont également porté sur la promotion de la femme, ainsi que sur la promotion et la protection des droits de l'enfant, les questions relatives aux peuples indigènes et les personnes handicapées.
4. L'Assemblée générale a adopté une résolution qui proclame la période 2008-2017 deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté, et qui appelle les gouvernements et la communauté internationale à poursuivre leurs efforts. Une résolution sur la mise en œuvre d'Action 21<sup>1</sup> réaffirme le rôle que le plein emploi productif et un travail décent pour tous jouent dans la croissance économique et le développement durable

<sup>1</sup> Document A/C.2/62/L.40.

de tous les pays. Une résolution sur la mondialisation et l'interdépendance<sup>2</sup> réaffirme le soutien de l'Assemblée générale à une mondialisation juste et la nécessité de faire en sorte que la croissance se traduise par une réduction de la pauvreté et de faire du travail décent un objectif central des politiques nationales et internationales. Une résolution sur la participation des femmes au développement<sup>3</sup> note la persistance des préjugés sexistes sur le marché du travail et reconnaît l'importance des possibilités d'emploi pour une lutte efficace pour l'élimination de la pauvreté.

5. On notera l'adoption d'une résolution<sup>4</sup> qui demande à l'Assemblée générale de concentrer les travaux de sa soixante-troisième session sur «le travail des enfants, en particulier ses causes, dont la pauvreté et le manque d'instruction» et d'une résolution sur la violence à l'égard des travailleuses migrantes<sup>5</sup> qui prend note de la contribution qu'a apportée l'OIT en élaborant son cadre multilatéral pour les migrations de main-d'œuvre. La résolution sur la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social<sup>6</sup> reconnaît que le plein emploi productif et un travail décent pour tous sont des éléments clés d'un développement durable. Une résolution sur les jeunes dans l'économie mondiale<sup>7</sup> demande aux Etats Membres de promouvoir des politiques qui permettent véritablement de trouver un emploi décent, et notamment de faciliter la transition vers l'emploi sur la base de la non-discrimination. Des résolutions ont été adoptées sur plusieurs autres questions qui intéressent l'OIT<sup>8</sup>.

## 2. Examen triennal complet (TCPR) et plan d'application

6. La résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies<sup>9</sup> donne des orientations détaillées sur les activités opérationnelles de développement, y compris sur: i) le financement; ii) le renforcement des capacités nationales; et iii) l'amélioration du fonctionnement du système des Nations Unies pour le développement. Cette résolution demande aux chefs de secrétariat des différentes institutions de soumettre un rapport annuel d'exécution à leurs organes directeurs.
7. Les institutions des Nations Unies, l'OIT comprise, et le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU (DAES) ont établi un plan d'application de l'examen

<sup>2</sup> Document A/C.2/62/L.60.

<sup>3</sup> Document A/C.2/62/L.50.

<sup>4</sup> Document A/RES/62/141.

<sup>5</sup> Document A/RES/62/132.

<sup>6</sup> Document A/RES/62/131.

<sup>7</sup> Document A/RES/62/126.

<sup>8</sup> On notera en particulier les résolutions sur les filles (document A/RES/62/140), l'amélioration de la condition de la femme, la participation des femmes au développement, la violence à l'égard des femmes, la suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et l'application intégrale de la Déclaration et du programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, l'amélioration de la condition de la femme en milieu rural, la protection des migrants et les personnes handicapées (document A/RES/62/127). Pour la liste intégrale, voir <http://www.un.org/ga/62/resolutions.shtml>.

<sup>9</sup> Document A/RES/62/208.

triennal complet, avec de nombreuses références: i) aux approches normatives fondées sur les droits; ii) au rôle des ministères et des organisations de travailleurs et d'employeurs; et iii) aux *Outils pour l'intégration de l'emploi et du travail décent*, première initiative concrète visant à mieux focaliser les activités de toutes les institutions des Nations Unies sur la question clé du travail décent et de l'emploi productif lorsque ces institutions apportent une aide cohérente et globale pour renforcer la capacité des Etats Membres.

8. Le débat consacré aux activités opérationnelles de l'ECOSOC a adopté en juin <sup>10</sup>, à la suite d'un rapport soumis par le Secrétaire général, une résolution sur les activités opérationnelles de développement <sup>11</sup>, dans laquelle il demande aux chefs de secrétariat des institutions des Nations Unies et des organisations multilatérales de faire rapport chaque année à leur organe directeur concernant les mesures prises et envisagées pour l'application de la résolution 62/208, en insistant plus particulièrement sur les mesures prises pour renforcer la participation des différentes organisations au fonctionnement du système du coordonnateur résident et l'appui qu'elles lui ont apporté, ainsi que sur les progrès réalisés en matière de simplification et d'harmonisation.

### 3. Journée mondiale de la justice sociale (20 février)

9. L'Assemblée générale des Nations Unies a décidé en novembre 2007 de proclamer le 20 février Journée mondiale de la justice sociale à partir de 2009. Dans une résolution adoptée à l'unanimité <sup>12</sup>, l'Assemblée générale a invité les Etats Membres à célébrer cette journée en menant à l'échelon national des activités visant à promouvoir les buts et objectifs du Sommet mondial pour le développement social de 1995. L'Assemblée générale a reconnu «qu'il faut renforcer l'action que mène la communauté internationale pour éliminer la pauvreté, promouvoir le plein emploi, faire en sorte que chacun puisse trouver un travail décent, et favoriser l'égalité des sexes et l'accès de tous au bien-être social et à la justice sociale».

### 4. Conseil économique et social

10. Le débat de haut niveau de la session de fond de l'ECOSOC de 2008 a adopté une déclaration ministérielle intitulée «Réalisation des objectifs et respect des engagements approuvés au niveau international en matière de développement durable», qui appelle l'attention en particulier sur la nécessité de trouver de toute urgence une solution à la crise alimentaire mondiale et sur l'importance cruciale du soutien apporté à l'agriculture et au développement rural; et le premier Forum plénier pour la coopération en matière de développement a qualifié les mesures synergiques relatives au commerce, à la dette, aux investissements, à la technologie, au changement climatique et à l'alimentation de mesures extrêmement importantes pour l'impact de la coopération pour le développement et a demandé que des cibles mesurables soient définies en ce qui concerne le déliement de l'aide.
11. Au cours du débat consacré aux questions de coordination a été organisée une table ronde sur le thème «Donner plus de cohérence à l'action de l'Organisation en renforçant les liens normatifs et les liens opérationnels – L'emploi rural», à laquelle ont participé le Président

<sup>10</sup> <http://www.un.org/ecosoc/julyhls/oa2008.shtml>

<sup>11</sup> Document E/2008/L.12.

<sup>12</sup> Document A/RES/62/10, <http://www.un.org/Docs/journal/asp/ws.asp?m=a/62/1.15>.

du Conseil d'administration et le directeur exécutif du Secteur de la protection sociale du BIT, qui ont fait rapport au sujet des conclusions sur la promotion de l'emploi rural pour la réduction de la pauvreté adoptées par la Conférence internationale du Travail à sa session de juin.

12. Le thème prioritaire de la 46<sup>e</sup> session de la Commission du développement social, un organe subsidiaire de l'ECOSOC <sup>13</sup>, était la «Promotion du plein emploi et d'un travail décent pour tous». Cette session a appelé les gouvernements à appliquer pleinement les conventions fondamentales de l'OIT et a invité les parties prenantes à prendre en considération les programmes par pays de promotion du travail décent de l'OIT afin d'arriver, dans le cadre du système des Nations Unies, à une approche du développement au niveau national plus cohérente et plus pragmatique. La commission a décidé que la session d'examen et la session directive de 2009-10 auraient pour thème prioritaire «L'intégration sociale» compte tenu de ses liens avec l'élimination de la pauvreté et le plein emploi et un travail décent pour tous.
13. Le thème prioritaire de la 52<sup>e</sup> session de la Commission de la condition de la femme <sup>14</sup> était le «Financement de l'égalité des sexes et de la démarginalisation de la femme». Les conclusions adoptées demandent aux Etats Membres d'élaborer des principes et directives tenant compte des sexospécificités pour régir les pratiques en matière d'emploi en s'appuyant sur les instruments multilatéraux pertinents, dont les conventions de l'OIT, et de consacrer des ressources suffisantes à l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes au travail.
14. L'Instance permanente sur les questions autochtones a tenu en avril 2008 sa première session depuis l'adoption de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones <sup>15</sup>. L'Instance permanente a recommandé que les organismes des Nations Unies, les institutions financières, les donateurs bilatéraux et autres parties intéressées continuent de promouvoir l'intégration des droits des peuples autochtones dans les politiques de développement et les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté. En ce qui concerne le travail des enfants, une pratique généralisée dans un grand nombre d'Etats, qui touche les enfants autochtones, l'instance a prié les Etats de réfléchir à leurs obligations en vertu de la convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, et de la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999.

## 5. Réunion de haut niveau sur les besoins de développement de l'Afrique (New York, 22 septembre 2008)

15. La Réunion de haut niveau sur l'Afrique de l'Assemblée générale a examiné le thème suivant: «Les besoins de développement de l'Afrique: état de la mise en œuvre des différents engagements, défis et perspectives». La réunion a adopté une déclaration politique <sup>16</sup> dans laquelle les Etats Membres reconnaissent la nécessité de traiter de manière exhaustive la question du développement à long terme de l'Afrique. Le paragraphe 5 de la Déclaration souligne que «l'élimination de la pauvreté, en particulier en Afrique, constitue le plus grand défi auquel fait face le monde aujourd'hui. Nous soulignons combien il

<sup>13</sup> <http://www.un.org/esa/socdev/csd/2008.html>

<sup>14</sup> <http://www.un.org/womenwatch/daw/csw/52sess.htm>

<sup>15</sup> <http://www.un.org/esa/socdev/unpfii/fr/index.html>

<sup>16</sup> Document A/63/L.1, <http://www.un.org/Docs/journal/asp/ws.asp?m=A/63/L.1>.

importe d'accélérer une croissance économique durable et généralisée qui permette notamment de créer des emplois et d'offrir un travail décent pour l'avènement d'une Afrique pleine de vie».

16. Le Directeur général du BIT a participé à cette occasion à une table ronde où il a souligné la pertinence de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable.

## 6. Réunion de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement (New York, 25 septembre 2008)

17. Le Secrétaire général de l'ONU et le Président de l'Assemblée générale ont convoqué une réunion de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement au siège des Nations Unies, à New York, le 25 septembre 2008<sup>17</sup>. Cette réunion était chargée d'examiner les progrès accomplis et d'identifier les lacunes. Tout en reconnaissant que de nombreux succès ont été enregistrés, les gouvernements ont souligné que ce qui est fait pour réaliser les OMD d'ici à 2015 n'est pas suffisant.
18. Un sommet pour l'examen des objectifs du Millénaire pour le développement aura lieu en 2010, et le Président de l'Assemblée générale a annoncé le début d'un processus de consultation sur les objectifs et les modalités de ce sommet.
19. L'OIT et l'organisation «Realizing rights: The ethical globalization initiative» (l'Initiative pour une mondialisation éthique) ont accueilli un atelier d'un jour sur le thème «Sortir de la pauvreté par le travail: Une stratégie de développement basée sur la notion de travail décent et les objectifs du Millénaire pour le développement», qui a rassemblé plusieurs chefs d'Etat et de gouvernement, des représentants de la société civile, des institutions des Nations Unies et des dirigeants du monde des affaires. Cet atelier s'est soldé par d'importantes promesses de dons et de collaboration pour la réalisation des OMD d'ici à 2015. Il a également permis d'identifier les moyens à utiliser pour intégrer les objectifs de l'emploi et du travail décent dans les différents programmes ministériels et dans ceux de différentes organisations internationales et d'autres acteurs. Le Directeur général du BIT a souligné l'importance de la création d'un plancher socio-économique en tant qu'instrument de lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

## II. Grandes réunions internationales

### 1. CNUCED XII (Accra, 20-25 avril 2008)

20. Les travaux de la douzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED XII) ont porté sur le thème «Mondialisation et développement: perspectives et enjeux». Le Directeur général y a contribué en écrivant un chapitre du rapport de la CNUCED XII intitulé «Travail décent pour un développement durable et une mondialisation équitable»<sup>18</sup>, dans lequel l'OIT appelle la communauté internationale à tirer parti des perspectives offertes par la mondialisation en créant un

<sup>17</sup> <http://www.un.org/millenniumgoals/2008highlevel/>

<sup>18</sup> [http://www.ilo.org/global/Themes/Decentwork/lang--en/docName--WCMS\\_092103/index.htm](http://www.ilo.org/global/Themes/Decentwork/lang--en/docName--WCMS_092103/index.htm)

environnement favorable au plein emploi productif et au travail décent pour tous et souligne la nécessité d'agir à l'échelle internationale face au risque de ralentissement marqué de la croissance mondiale que font peser la crise financière actuelle et la forte hausse des prix des denrées alimentaires dans le monde.

21. La CNUCED XII a adopté l'Accord d'Accra<sup>19</sup> et la Déclaration d'Accra<sup>20</sup>. L'accord énonce que: «Les compétences de la CNUCED devraient être utilisées pour déterminer de quelle façon la mondialisation peut contribuer à un développement partagé et équitable, à une croissance durable et à des stratégies de développement appropriées, y compris à un environnement propice au secteur privé. La CNUCED devrait aussi contribuer à l'objectif d'un plein emploi productif en examinant, en coopération avec l'Organisation internationale du Travail (OIT) et d'autres organisations internationales compétentes, la contribution du commerce à la croissance, à la création d'emplois et à la réduction de la pauvreté<sup>21</sup>.»

## 2. **Troisième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide au développement** (Accra, 2-4 septembre 2008)

22. Le forum<sup>22</sup> s'est réuni pour examiner les progrès accomplis depuis les engagements de Paris (2005), identifier les difficultés qu'il reste encore à surmonter et définir les mesures essentielles que doivent prendre les pays partenaires et donateurs pour apporter une aide encore plus efficace. Le forum a adopté le Programme d'action d'Accra<sup>23</sup> qui constitue désormais une composante importante de l'action internationale pour le développement et devait être examiné par l'Assemblée générale et à Doha (voir section suivante).

23. Les cinq principes clés d'une aide efficace ont été étudiés lors de tables rondes simultanées. Il s'agit de l'appropriation par les pays, de l'alignement de l'aide sur les systèmes et stratégies des pays, de l'harmonisation des initiatives des donateurs, de la gestion axée sur les résultats et de la responsabilité mutuelle. Le rôle de l'aide multilatérale a été souligné dans le document final qui reconnaît également le rôle de la coopération Sud-Sud dans l'action internationale pour le développement.

## 3. **Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey** (Doha, 29 novembre - 2 décembre 2008)

24. L'OIT a pris part à diverses initiatives visant à préparer la conférence, notamment au Débat de haut niveau du Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies (New York, juillet 2008), auquel elle a soumis un document et d'autres éléments d'information en vue de la préparation d'un projet de document final. Les deux émissaires

<sup>19</sup> [http://www.unctad.org/fr/docs/tdl414\\_fr.pdf](http://www.unctad.org/fr/docs/tdl414_fr.pdf)

<sup>20</sup> [http://www.unctad.org/fr/docs/tdl413\\_fr.pdf](http://www.unctad.org/fr/docs/tdl413_fr.pdf)

<sup>21</sup> Paragr. 37.

<sup>22</sup> <http://www.accralf.net/>

<sup>23</sup> <http://siteresources.worldbank.org/ACCRAEXT/Resources/4700790-1217425866038/FINAL-AAA-in-French.pdf>

désignés par le Secrétaire général en septembre et en octobre 2008 étaient les représentants permanents de l'Égypte et de la Norvège.

25. Le projet de document final a reconnu le rôle essentiel du travail décent, dans le contexte de la politique monétaire, et de la responsabilité sociale des entreprises ainsi que l'importance des normes en matière de protection de la main-d'œuvre et de l'environnement.
26. Le rapport du Secrétaire général sur les faits récents concernant l'examen du financement du développement et la mise en œuvre du Consensus de Monterrey <sup>24</sup> rappelle que l'Accord d'Accra conclu lors de la douzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a souligné l'importance des efforts mis en œuvre pour promouvoir le plein emploi productif et le travail décent au niveau national, notamment par l'utilisation des *Outils pour l'intégration de l'emploi et du travail décent*.

### III. Coordination et cohérence interinstitutionnelles

#### 1. Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS)

27. Donnant suite à une série de propositions concernant la structure et les méthodes de travail du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) et ses liens avec d'autres mécanismes interinstitutionnels qui figuraient dans un rapport présenté par le Directeur général du BIT et le Directeur général de l'OMC, il a été convenu de renforcer l'autorité du CCS en tant qu'organe principal chargé de la formulation des politiques et de la prise de décisions au sein du système. Cette initiative a eu pour principale conséquence l'intégration du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) dans le CCS en tant que troisième pilier de la coopération pour le développement aux côtés du Comité de haut niveau sur les programmes et du Comité de haut niveau sur la gestion. Cette intégration a renforcé la légitimité des travaux du GNUD et leur fonction de contrôle, au nom de tout le système des Nations Unies, afin de mieux coordonner les activités opérationnelles au niveau des pays. Elle a également permis de resserrer les liens à l'échelon du système entre le GNUD, les travaux du Comité de haut niveau sur les programmes portant sur les questions de programme et de politique et ceux du Comité de haut niveau sur la gestion portant sur les questions administratives et de gestion.
28. Lors d'une réunion qui a eu lieu à Berne les 28 et 29 avril 2008, le CCS, présidé par le Secrétaire général, a créé une équipe spéciale chargée de coordonner les initiatives du système des Nations Unies visant à faire face à la crise alimentaire mondiale. Un premier rapport est paru en juillet 2008. La résolution concernant le rôle de l'OIT et de ses mandants tripartites face à la crise alimentaire mondiale, adoptée par la Conférence internationale du Travail au mois de juin, demande notamment au Bureau de contribuer à une discussion approfondie au sein des Nations Unies concernant l'incidence sociale et l'effet sur l'emploi et le travail décent des prix des denrées alimentaires <sup>25</sup>.
29. Pendant ces derniers mois, le Comité de haut niveau sur les programmes a concentré son attention sur la cohérence du système des Nations Unies, les initiatives prises par les

<sup>24</sup> A/63/179, 22 juillet 2008, <http://www.un.org/Docs/journal/asp/ws.asp?m=A/63/179>.

<sup>25</sup> Document GB.303/4.

Nations Unies pour faire face à la crise alimentaire et la préparation d'une position commune du système des Nations Unies sur le changement climatique en vue de la 14<sup>e</sup> session de la Conférence des parties (COP14) de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à Poznan. Le comité a également examiné les modalités et la faisabilité de l'évaluation des projets pilotes «Unis dans l'action» des Nations Unies par le Groupe des Nations Unies sur l'évaluation. L'Unité d'évaluation du BIT a également participé activement à cette initiative lancée par le Groupe des Nations Unies sur l'évaluation.

- 30.** Pour sa part, le Comité de haut niveau sur la gestion a achevé la mise au point du Plan d'action pour l'harmonisation des pratiques de fonctionnement des organisations des Nations Unies. Le plan sera présenté à des donateurs potentiels en vue d'obtenir un financement extrabudgétaire. Le comité travaille activement sur la question de la sécurité et de la santé du personnel. Donnant suite au rapport du Groupe indépendant sur la sûreté et la sécurité du personnel et des locaux des Nations Unies, le Comité de haut niveau sur la gestion a créé un comité directeur chargé d'examiner les recommandations du rapport et leur mise en œuvre.
- 31.** En tant que troisième pilier nouvellement créé du CCS, le GNUD s'est restructuré et a créé cinq nouveaux groupes de travail<sup>26</sup>. Un plan de travail renforcé ayant un rang de priorité élevé a été adopté pour 2008. Il a été demandé au BIT de prendre en charge, avec d'autres institutions, un des cinq secteurs de résultats du Groupe de travail sur les questions de programmation – à savoir le renforcement des questions transversales et des liens entre activités normatives et opérationnelles. Il s'agit là pour l'OIT d'une excellente occasion de contribuer à l'intégration des normes internationales du travail, des droits de l'homme, de l'égalité entre hommes et femmes et des questions liées aux peuples indigènes et aux personnes handicapées dans les cadres de programmation du système des Nations Unies au niveau des pays. Pour ce qui est des questions d'égalité entre hommes et femmes, le GNUD, avec la collaboration active de l'OIT, a adopté une nouvelle série d'indicateurs de performance pour l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes.
- 32.** Le secrétariat du GNUD a été rebaptisé Bureau de coordination des activités de développement pour mettre davantage en évidence ses fonctions de conseil et d'appui pour une coordination efficace des activités opérationnelles pour le développement. Ce bureau appuie également le groupe consultatif du GNUD qui a élaboré, avec la coopération active du BIT, des modalités régissant le système du coordonnateur résident et les activités des Nations Unies pour le développement («Management and accountability system of the UN development and Resident Coordinator system»), et notamment «une barrière de sécurité fonctionnelle» pour le système du coordonnateur résident<sup>27</sup>. La proposition vise principalement:

<sup>26</sup> Les cinq groupes de travail du GNUD portent sur les domaines suivants: i) Questions relatives au système du coordonnateur résident; ii) Questions de financement et d'audit; iii) Questions relatives aux opérations du Bureau pays; iv) Questions de transition; et v) Questions de programmation.

<sup>27</sup> Dans le cadre de la réforme du système des Nations Unies, le PNUD dirige aujourd'hui trois domaines essentiels d'activité au nom du système des Nations Unies, à savoir: i) l'appui à la coordination des processus de réforme du système des Nations Unies et aux actions de développement menées au niveau des pays par le GNUD et ses sous-structures; ii) la gestion du système du coordonnateur résident; et iii) la gestion et l'administration des fonds d'affectation spéciale multidonateurs. Cependant, conformément au plan stratégique du PNUD 2008-2011, il est devenu important de mieux définir «une barrière de sécurité fonctionnelle» pour veiller à ce que le PNUD gère séparément ses propres activités et celles qu'il exerce au nom du système des Nations Unies.

- à faire en sorte que l'on s'oriente progressivement vers un renforcement du rôle du coordonnateur résident pour représenter le système des Nations Unies dans sa globalité;
- à renforcer les équipes de directeurs régionaux; et
- à renforcer la gouvernance et le contrôle des fonds d'affectation spéciale multidonateurs.

## 2. ***Outils pour l'intégration de l'emploi et du travail décent (élaborés à la demande du CCS)***

33. Parmi les travaux visant à promouvoir l'utilisation des outils, un appui technique a été fourni aux organisations du système des Nations Unies leur permettant d'évaluer leurs politiques, leurs programmes et leurs activités sous l'angle de l'emploi et du travail décent et d'améliorer leurs résultats respectifs<sup>28</sup>. Environ 11 organisations ont désormais achevé cette autoévaluation; plusieurs autres sont en train de la mener à terme et ont fait observer qu'elle avait été utile dans le cadre de leurs politiques et de leurs programmes.
34. Une plate-forme de partage des connaissances en ligne a été mise au point en vue de permettre aux organisations de mettre en commun leurs ressources et leurs matériels pour l'intégration de l'emploi et du travail décent. Les représentants de 12 organisations ont assisté à la première réunion technique qui s'est tenue en mai à Genève pour discuter des mesures à prendre en vue de son utilisation. Des plans destinés à renforcer l'utilisation de cet outil et à élargir son cadre d'application sont en cours d'élaboration ainsi qu'un programme de renforcement des capacités à l'intention du personnel du BIT et des mandants de l'OIT, des institutions du système des Nations Unies et d'autres organisations.
35. Les outils ont été utilisés au niveau des pays pour intégrer l'emploi et le travail décent dans les cadres nationaux de développement, et notamment pour renforcer les PPTD dans le cadre du PNUAD et de la démarche visant à renforcer l'unité d'action entre les organismes du système des Nations Unies. Les outils ont été appliqués avec succès au programme «Unis dans l'action» des Nations Unies concernant la République-Unie de Tanzanie, et d'autres applications sont en cours en Argentine, en Iraq et au Viet Nam. Cette méthodologie a également été adaptée aux commissions régionales, à commencer par la Commission économique et sociale de l'ONU pour l'Asie et le Pacifique (CESAP-ONU).

## 3. **«Unis dans l'action»**

36. Les activités du programme «Unis dans l'action» ont été lancées dans huit pays pilotes en janvier 2007<sup>29</sup>. Leur objectif est de tester de nouvelles formes de coopération au niveau des pays en matière de programmation et de coordination et de mettre en place des pratiques de fonctionnement plus harmonisées et plus unifiées. Les Nations Unies entendent intervenir en tant que système unifié en appliquant le principe suivant: présence unifiée de l'organisation avec un seul plan ou programme, une seule équipe commune dirigée par un responsable unique et un seul cadre financier. Les programmes pilotes visent à faciliter l'expérimentation, à tirer des enseignements et à élaborer des bonnes pratiques

<sup>28</sup> <http://www.ilo.org/public/french/bureau/dgo/selecdoc/2008/toolkit.pdf>

<sup>29</sup> Albanie, Cap-Vert, Mozambique, Pakistan, Rwanda, République-Unie de Tanzanie, Uruguay et Viet Nam. Voir <http://www.undg.org/index.cfm?P=7>.

susceptibles d'être mises en commun et intégrées dans une nouvelle génération de plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement au niveau des pays. Au lieu de désigner un nouvel ensemble de pays pilotes, on s'efforcera d'intégrer les enseignements tirés de l'évaluation de la situation dans les 15 nouveaux pays concernés par le PNUAD en 2008.

37. Des efforts devront être faits pour faire mieux comprendre la nature tripartite de l'OIT et le rôle des organisations de travailleurs et d'employeurs ainsi que l'évaluation de la réforme du système des Nations Unies par les partenaires sociaux. A cet égard, le Bureau des activités pour les travailleurs a récemment publié une brochure<sup>30</sup> destinée à mieux faire comprendre aux membres des syndicats le processus actuel de réforme du système des Nations Unies et à aider leurs organisations à tirer un plus grand parti du travail accompli par les institutions du système. Il y est indiqué – et le fait est important – que les syndicats «devront s'employer activement à transformer les défis existants en perspectives nouvelles. Et parmi ces perspectives figure en bonne place celle de poursuivre leur engagement en faveur du travail décent dans le cadre du système des Nations Unies et de ses programmes de développement.»

#### 4. Renforcement des capacités et partage des connaissances

38. Les équipes de directeurs régionaux des Nations Unies qui sont en cours de constitution dans toutes les régions devront assumer trois fonctions fondamentales: 1) surveillance et supervision de la mise en œuvre des initiatives de réforme des Nations Unies dans les pays où ils exercent leur autorité, notamment dans les pays pilotes du programme «Unis dans l'action»; 2) assurance de la qualité et soutien au Bilan commun de pays (CCA) du PNUAD grâce à des équipes techniques régionales décentralisées; et 3) évaluation et supervision des coordonnateurs résidents et des équipes de pays des Nations Unies. En mars 2007, le gouvernement de la Norvège a accueilli une réunion mondiale des directeurs régionaux des Nations Unies à laquelle étaient conviés tous les directeurs régionaux de l'OIT. A l'issue de cette réunion marquante, il a été décidé de faire participer les institutions spécialisées aux équipes existantes de directeurs régionaux qui, jusqu'alors, étaient composées exclusivement de directeurs régionaux de fonds et programmes relevant de l'ONU (PNUD, UNICEF, FNUAP et PAM). Les mandats et les méthodes de travail sont en cours de préparation et doivent faire l'objet d'un accord.
39. Avec l'appui du Royaume-Uni et des Pays-Bas, un atelier pilote sur le renforcement des capacités de gestion des programmes par pays de promotion du travail décent dans le contexte de la réforme du système des Nations Unies s'est tenu à Turin du 31 mars au 4 avril 2008. Cet atelier à l'intention des fonctionnaires du BIT avait pour objectif de renforcer leur capacité de gestion des PPTD dans le contexte de la réforme du système des Nations Unies et de contribuer à l'approche globale de l'OIT en matière de gestion axée sur les résultats. Ce programme de formation modulaire sera perfectionné et, dans le courant de 2009, une formation sera dispensée aux mandants dans les sous-régions et au personnel en partenariat avec les bureaux régionaux et le Centre de Turin. Il sera appuyé par des stratégies efficaces de gestion de l'information et de partage des connaissances.
40. En collaboration avec le Centre de Turin et l'Ecole des cadres du système des Nations Unies, une composante de renforcement des capacités est actuellement mise au point pour faire mieux comprendre l'Agenda du travail décent aux institutions multilatérales et au personnel du BIT ainsi qu'aux mandants de l'Organisation et à les aider à le mettre en

<sup>30</sup> *Decent work and UN reform: What's in it for the workers?*, BIT, Genève, 2008.

œuvre en utilisant, notamment, les *Outils pour l'intégration de l'emploi et du travail décent*. Le premier cours de formation est prévu pour janvier 2009.

## IV. Institutions financières internationales

### 1. Comité monétaire et financier international et Comité du développement

(Washington, DC, 12-13 avril 2008)

41. Le Directeur général du BIT s'est adressé au Comité monétaire et financier international et au Comité du développement en avril 2008<sup>31</sup>. Se référant à la crise financière, il a attiré l'attention sur le fait que les politiques monétaires et budgétaires ont un rôle important à jouer dans la création d'un environnement favorable aux objectifs de plein emploi productif et de travail décent pour tous que s'est fixé la communauté internationale. Il a déclaré que le risque d'un ralentissement mondial majeur ne pourra être évité et que le retour à un développement mondial durable ne pourra être assuré que par une cohérence de l'action tant au sein de chaque pays qu'entre les différents pays dans divers domaines d'activité, dont les finances et l'investissement, le commerce, l'emploi et les affaires sociales, et l'environnement. La préparation d'une réponse à la tourmente financière actuelle devrait permettre de trouver un meilleur équilibre entre la voix démocratique de la société, la dynamique productive du marché et la fonction régulatrice de l'Etat. Un effort accru est cependant indispensable au sein de la coopération multilatérale, notamment en ce qui concerne les politiques budgétaires favorisant la stabilité sociale et économique, une réglementation internationale des marchés financiers, le développement d'entreprises durables et la dimension emploi des politiques adoptées pour faire face au changement climatique.

### 2. *Doing Business*

42. Le Conseil d'administration a été informé en novembre 2007<sup>32</sup> de la parution en septembre 2007 de l'édition 2008 du rapport annuel de la Banque mondiale *Doing Business*. Ce document a admis que l'OIT et la Banque mondiale sont soucieuses de favoriser un environnement propice aux entreprises durables mais a exprimé une vive préoccupation concernant l'indicateur relatif à l'embauche des travailleurs, un des dix indicateurs servant à classer les pays en fonction de la facilité avec laquelle on peut y faire des affaires. Le Bureau s'est inquiété du fait que la méthodologie à partir de laquelle cet indicateur est établi donne une image restrictive et faussée de l'environnement dans lequel les entreprises doivent opérer en matière d'emploi et qu'elle aboutissait à un classement dans lequel certains pays ayant un secteur privé vigoureux et compétitif se retrouvent au bas de l'échelle, lequel classement sert par ailleurs explicitement et implicitement à sélectionner les pays qui bénéficieront en priorité de l'octroi de prêts leur permettant de réformer leur marché du travail. Au cours des entretiens qu'il a pu avoir avec les auteurs du rapport, le Bureau a souligné que, si par certains aspects le rapport *Doing Business* peut aider à attirer l'attention sur des domaines d'une importance vitale pour qu'un secteur privé vigoureux puisse se développer, tels que la sécurité des droits de propriété et le respect des contrats commerciaux, la méthodologie sous-tendant l'indicateur relatif à l'embauche des travailleurs en atténue l'efficacité.

<sup>31</sup> <http://www.ilo.org/public/french/bureau/dgo/speeches/somavia/2008/ifi.pdf>

<sup>32</sup> Document GB.300/4/1.

43. Le Groupe indépendant d'évaluation de la Banque mondiale a fait paraître une évaluation de *Doing Business* intitulée *Doing Business: Une évaluation indépendante – Les indicateurs Doing Business de la Banque mondiale – IFC passés au crible*<sup>33</sup>. Il est dit dans ce rapport que:

Le rapport *Doing Business* évalue la charge que la réglementation fait peser sur les entreprises sans chercher à rendre compte des bénéfices sociaux ou économiques apportés par cette réglementation, par exemple la sécurité, la protection de l'environnement, la protection des travailleurs ou la transparence. Ce rapport fournit des critères de mesure cohérents permettant de comparer la situation réglementaire des pays du strict point de vue de l'entreprise. Toutefois, pour apprécier pleinement la qualité du climat des affaires, il est également nécessaire de mesurer la qualité des infrastructures, le niveau de qualification de la main-d'œuvre, les politiques concurrentielles et d'autres facteurs ayant une influence sur les investissements et la rentabilité<sup>34</sup>.

Dans ses conclusions et recommandations, le rapport attire l'attention sur «les limites inhérentes» du cadre de référence des indicateurs, «le nombre et les types d'informateurs utilisés pour chaque indicateur de chaque pays», «la nomenclature imprécise et les affirmations exagérées sur le pouvoir d'explication des indicateurs».

44. Concernant plus particulièrement l'indicateur relatif à l'embauche des travailleurs, le rapport d'évaluation conclut que:

L'indicateur *Embauche des travailleurs* est conforme à la lettre des dispositions de l'OIT, mais quatre de ses sous-indicateurs ne reflètent pas leur esprit. Au-delà de ces normes minimales, *Doing Business* attribue de moins bonnes notes aux pays ayant choisi de protéger davantage l'emploi.

45. Le rapport indique enfin dans ses conclusions que:

*Doing Business* génère des informations intéressantes et utiles. Mais l'exercice comporte plusieurs points faibles sur le plan du mode opératoire, du contenu et de la présentation qu'il convient d'éliminer rapidement si l'on veut maintenir la crédibilité et l'utilité du programme.

46. En septembre 2008, la Banque mondiale a publié l'édition 2009 de *Doing Business* qui comporte d'importants changements. L'OIT les a commentés de façon détaillée dans le cadre d'échanges directs avec la Banque mondiale. Prenant acte de l'observation selon laquelle le rapport porte essentiellement sur les coûts de création et de gestion des entreprises, le rapport de 2009 reconnaît désormais que:

Le classement en termes de facilité de faire des affaires ne rend pas pleinement compte du climat économique d'un pays. L'indicateur ne tient pas compte de tous les facteurs qui sont importants pour les entreprises...

47. Concernant la mesure du degré d'application des normes du travail de l'OIT, le rapport de 2009 recourt à une formulation plus prudente:

*Doing Business* mesure la souplesse de la réglementation régissant l'embauche, la durée du travail et les licenciements sur la base des conventions de l'Organisation internationale du Travail (OIT). Le fait d'appliquer une réglementation très flexible au sens de *Doing Business* n'empêche pas un pays de ratifier et d'observer toutes les conventions qui se rapportent directement à des aspects mesurés par *Doing Business* et les normes fondamentales du travail de l'OIT.

<sup>33</sup> Banque mondiale: Groupe indépendant d'évaluation – Programmes de connaissances et de renforcement des capacités d'évaluation (IEGKE), Washington, DC, 2008.

<sup>34</sup> Page XI.

48. Le rapport de 2009 comporte un tableau donnant des informations sur la ratification des huit conventions fondamentales de l'OIT. Le rapport indique:

Le rapport de cette année montre quelles conventions fondamentales ont été ratifiées par chacune des 181 économies qu'il prend en considération (voir tableau sur le nombre de ratifications recueillies par les huit conventions de l'OIT relatives aux normes fondamentales du travail). La ratification des normes fondamentales du travail ne constitue pas nécessairement un bon indicateur du respect des normes. Un indicateur permettant de mesurer le degré d'application des normes sera mis au point dans le cadre du projet *Doing Business* et viendra s'ajouter aux indicateurs relatifs à l'embauche des travailleurs.

### 3. Cohérence des politiques mondiales

49. Pour donner suite au Sommet du G8 de 2007 présidé par l'Allemagne dont la déclaration finale s'énonçait comme suit:

Nous avons la conviction qu'une mondialisation complétée par le progrès social profitera durablement aussi bien aux pays industriels qu'aux pays en développement ... C'est pourquoi nous soutenons l'Agenda du travail décent de l'Organisation internationale du Travail (OIT) avec ses quatre objectifs d'égale importance...

la Chancelière allemande, M<sup>me</sup> Angela Merkel, a invité, en décembre 2007, les directeurs du BIT, du FMI, de l'OCDE, de la Banque mondiale et de l'OMC à examiner la dimension sociale de la mondialisation. A l'issue de ces discussions informelles, des engagements ont été pris en faveur d'une coopération renforcée entre les cinq organisations. Une autre réunion sera organisée à Berlin au début du mois de février 2009.

Genève, le 28 octobre 2008.

*Document soumis pour information.*